

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Etranger.	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

INSERTION

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echos 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la lig.

PAYABLES D'AVANCE

Un scandale judiciaire. Un voleur impuni

Tunis, le 8 Août 1901

Un scandale judiciaire un voleur impuni

Un journal local vantait ces jours derniers les beautés de la magistrature musulmane qu'il comparait et mettait en parallèle avec la nôtre !

C'était un peu osé de sa part nous ne craignons pas de le dire nous qui n'avons qu'une tendresse très relative pour certains de nos magistrats trop compromis !

Bien qu'elle ait quelquefois des défaillances, qu'elle ait fait sentir un peu trop vivement sa main de fer, jamais notre magistrature n'aurait consenti à soustraire à son action un malfaiteur coupable d'un crime passible de la réclusion ou des travaux forcés à temps parce que celui-ci aurait été plus ou moins apparenté à un de nos ministres au pouvoir.

Nous l'avons vu par des exemples récents.

C'est pourtant ce qui s'est passé tout dernièrement pour le proche parent d'un haut fonctionnaire beylical.

Voici, au surplus, ce dont il s'agit :

Il y a quelques jours, un riche propriétaire qui passe l'été à Radès où il possède une maison, eut l'idée d'aller s'installer pendant une semaine sur le bord de la mer dans une baraque qu'il loua à cet effet.

Pendant son absence, des malfaiteurs pénétrèrent dans sa maison et la mirent complètement à sac ne laissant que les quatre murs.

Trois mille francs en espèces, dix mille francs de bijoux et une dizaine de milliers de francs de mobilier, linge, argenterie, etc., etc. disparurent sans que la police, le cheick ou les gardes de nuit se soient aperçus de quelque chose.

Quel chemin avait pu prendre tout le mobilier encombrant ?

Le volé n'eut pas une minute d'hésitation et il accusa immédiatement et formellement un proche parent d'un haut, très haut fonctionnaire beylical, son voisin.

« Les objets, disait-il, n'ont pu être volés que par lui ou grâce à sa complicité. Je demande qu'une perquisition soit faite chez lui ! »

A ce moment intervint le haut fonctionnaire qui pénétra avec le volé dans l'habitation de son neveu où le volé n'eut aucune peine à reconnaître ce qui lui appartenait.

Le haut fonctionnaire fit rendre immédiatement tout ce qui avait été soustrait, nuitamment, par effraction, dans une maison habitée... toute la lyre, de quoi envoyer notre homme faire un tour pendant plusieurs années à Cayenne s'il eût été français et à Porto-Farina parce qu'indigène.

Et les choses étant ainsi arrangées, ce parent et protégé du haut fonctionnaire ne sera même pas poursuivi.

Voilà les beautés de cette justice tunisienne que réclamait la *Dépêche* pour la répression de délits commis envers les femmes, jeunes filles ou enfants européens.

Nous sortons d'en prendre, mais en attendant nous espérons qu'on ne laissera pas impuni ce vol qualifié parce que le criminel est très apparenté.

Un pauvre diable qui se serait rendu coupable du même crime, et pris de remords aurait restitué les objets volés, aurait été immédiatement jeté en prison, nous nous demandons pourquoi le voleur de Radès n'est pas encore sous les verrous.

Nous espérons que ce criminel sera poursuivi ; au besoin nous saurons faire marcher la justice tunisienne si elle ne voulait pas bouger en dévoilant le nom de ce malfaiteur et la personnalité qui le couvre de sa protection.

Il ne sera pas dit que ce voleur restera impuni.

Em. LACROIX.

Billets du Vendredi

Au Casino d'Hammam-el-Lif

Le Casino d'Hammam-el-Lif marche, court, vole, galope de succès en succès, aussi tous les jours une foule aussi élégante que nombreuse et choisie envahit ce charmant établissement, le rendez-vous obligé du monde véritablement sélect.

Tous les soirs, hauts fonctionnaires, consuls, rentiers, gros négociants, représentants des corps élus, avocats, magistrats, officiers, etc., belles petites femmes viennent se délasser des soucis de la journée, entendre de la bonne musique, humer l'air salin pur et frais, faire bonne chère et jouir de la vie en sablant ferme le champagne et buvant frais une délicieuse et réconfortante apéritive *Oxygénée Cusenier*.

Heureux mortels. Nous autres, plébéiens, obligés au dur labeur quotidien pour donner la patée à la nichée, nous n'avons pour toute distraction que celle d'aller respirer l'air empuanté des bords du lac !...

Quand donc nos gouvernants comprendront-ils que le prolétaire dont on demande le concours pour servir la patrie a besoin, lui aussi, comme le riche, de restaurer ses poumons à défaut de l'estomac en allant se tremper sur les bords de la grande bleue !

Le trajet étant trop coûteux pour sa maigre bourse, ils pourraient suivre l'exemple qui vient d'être donné au monde par l'édilité marseillaise.

Elle a accueilli la demande de la Cie Française de tramways de remplacer la traction animale en circulation sur les principales lignes de son réseau par la traction électrique mais à la condition expresse d'établir un tarif unique de dix centimes quel que soit la distance à parcourir.

La Cie a accepté et elle n'a pas eu tort. Elle transporte journellement plus de cent mille voyageurs aussi elle a presque doublé le chiffre de ses recettes.

Pourquoi n'essaierait-on pas de faire entre Tunis et Hammam-El-Lif ce qui a été fait à Marseille en remplaçant la traction mécanique par la traction électrique en abaissant le prix du transport de la 3^e classe à dix centimes ?

La distance étant de dix-sept kilomètres, le trajet pourrait être très aisément parcouru en dix-sept minutes ! Le rêve, quoi ! bon marché et vitesse !

Qu'on ne vienne pas me dire que mon idée est saugrenue, elle est parfaitement réalisable et la Cie du Bone-Guelma ne pourrait qu'y trouver bénéfices si elle tenait à croître et augmenter son trafic.

Malheureusement ce n'est pas là l'idée qui semble prédominer parce que je vois car il faut réellement ne pas pouvoir se passer d'elle pour s'en servir.

Peut-être que les choses changeront avec M. Poulain. Nous le verrons bientôt à l'œuvre. P.

Un journal local — la *Dépêche*, croyons-nous — a annoncé que M. Grimault, secrétaire d'ambassade, ne reviendrait probablement plus à Tunis.

Nous le croyons sans peine après l'aventure qui vient d'arriver à ce galant secrétaire et qui a eu son dénouement ces temps derniers devant le tribunal civil qui a prononcé le divorce des époux X...

Pour être diplomate, on n'en est pas moins homme et comme tel sujet à des faiblesses humaines.

Que celui qui n'a pas péché lui jette la première pierre !

La résidence se trouvant avec un Résident Général en congé et un premier secrétaire empêché — et pour cause — de rejoindre son poste, M. Benoit est obligé de nous rester jusqu'à l'arrivée de son successeur ou de celui de M. Grimault.

Le Gouvernement comblerait les vœux de tous s'il renvoyait à Tunis M. Blondel, aujourd'hui ministre plénipotentiaire, comme Résident Général adjoint qui serait un auxiliaire précieux pour M. Pichon.

On sait que ce fut lui, pendant son intérim de Résident Général, qui apaisa les esprits et prépara ce lit de roses, pour nous servir d'une figure, sur lequel M. Rouvier n'eut plus qu'à se coucher... durant les deux années qu'il a passées en Tunisie.

Deux vauriens

Nous annonçons dans un précédent numéro, que nous avons reçu des renseignements d'une gravité excessive contre un fonctionnaire occupant une situation sinon élevée tout au moins très lucrative dans l'administration.

Mais nous ajoutions que nous ne pouvions pas les publier avant d'avoir reçu une nouvelle lettre avec la signature légalisée de l'expéditeur par le maire de la localité confirmant les dits renseignements. Elle nous est annoncée par le prochain courrier.

Nous recevons aujourd'hui une autre plainte contre un autre fonctionnaire d'un autre service.

On accuse, la signature de cette lettre est légalisée par le maire de l'endroit, le dit fonctionnaire d'actes aussi graves et répréhensibles que ceux commis par l'autre fonctionnaire. Une copie aurait été envoyée à la Résidence.

Nous attendons la décision de M. Benoit, qui ne peut manquer d'intervenir à bref délai, pour dire ce que nous pensons des deux vauriens embusqués dans l'administration qu'ils déshonorent par leur présence.

Malheureusement ces deux personnages ne sont pas les seuls du genre : il y en a nombre d'autres qu'il est difficile d'atteindre parce que les preuves probantes de leur scélératesse manquent.

Mais tôt ou tard le malfaiteur finit par se laisser prendre comme dans les deux cas qui nous sont signalés aussi ne perdons-nous pas espoir de les prendre *flagrante delicto* la main dans le sac.

Dernièrement, la paisible population de X..., petite et charmante ville du littoral sud de Tunis, était scandalisée par un individu qui dans le costume primitif du père Adam avant le péché, faisait en plein jour des efforts de torse avant de se jeter dans l'onde bleue... à cent mètres des habitations.

Or, le quidam en question n'était autre que le frocard de l'endroit !

Un moment, la population songea de s'armer de pioches, pelles, cannes, mairagues et d'aller froter sérieusement les reins du pasteur malappris

à sa sortie du bain ; réflexion faite, elle en a avisé l'archevêché en l'informant qu'elle ouvrait une souscription pour offrir un caleçon à son curé.

La leçon n'est pas suffisante et nous aurions mieux aimé lui voir appliquer une bonne distribution pour lui apprendre à avoir un peu plus de pudeur.

Tout de même il est un peu scandaleux qu'un curé se baigne absolument nu, en plein jour et en public.

Il nous semble que la ville de X... possède un poste de police ; pourquoi le chef n'a-t-il pas dressé procès-verbal pour outrage public à la pudeur ?

Viande à Soldats !

Nous savons bien que la vie ou la santé d'un soldat compte pour peu de chose aux yeux de certains grands, mais sapsristi ! lorsque nos enfants vont sous les drapeaux servir la patrie ils n'y vont pas pour être empoisonnés ou à peu près par une nourriture que des chiens ne voudraient même pas.

Nous nous trouvons, par hasard, à Hammam-El-Lif, mercredi matin, devant la boucherie M. au moment où deux soldats d'artillerie, sous la conduite d'un brigadier, venaient prendre livraison de la viande de boucherie nécessaire à l'ordinaire du jour du détachement de cette localité.

A la vue de la charogne qu'on peisait nous n'avons pu nous empêcher d'exprimer notre indignation et de demander si c'était cette saleté-là qu'on donnait aux soldats comme viande fraîche et bonne.

Brigadier, soldats et garçon boucher nous regardèrent d'un air étonné.

Nous signalons le fait à qui de droit certain d'être entendu et nous espérons aussi qu'une surveillance plus active aura désormais lieu sur la viande fournie par ce boucher malfaisant et malfaisant.

Nos Echos

Nous avons fini par recevoir la lettre de ce M. Jaboulet qui faillit envoyer dans l'autre monde M. G. trois jours après celle envoyée au *Promeneur*.

Naturellement ! Le *Promeneur* n'est-il pas l'organe attitré du personnel inférieur des Travaux publics qui prétend avoir à se plaindre des chefs alors qu'il faudrait aller loin pour en trouver de semblables ayant des sentiments aussi paternels à l'égard de leurs subordonnés.

Les injures de ce fonctionnaire écrites sous le coup de l'émotion et de la colère nous laissent absolument froid.

La loi que requiert le sieur Jaboulet ne nous obligera jamais à insérer une ordure pareille.

Au lendemain de l'attentat de Panet, nous disions, d'après les renseignements que nous avons recueillis sur son compte, que son cas ne relevait ni de la Cour d'assises ni du tribunal correctionnel mais du médecin spécialiste.

M. le juge d'instruction s'est rangé à notre avis puisqu'il vient de faire bénéficier le meurtrier de M. Loir d'une ordonnance de non-lieu sans mandat d'internement dans un hospice d'aliénés.

Il existe dant notre code pénal

un article qui vise et punit sévèrement le *vagabondage* dit *spécial* c'est-à-dire l'individu notablement connu de vivre aux croûtes d'une femme.

C'est peut-être une anomalie du code de tolérer des maisons publiques qui font vivre leurs tenanciers et de punir celui qui n'a qu'une *marmite* à sa disposition pour l'entretenir mais la loi est ainsi faite.

Dans ces conditions pourquoi la police ne pourchasse-t-elle pas ces individus connus qui n'ont d'autre profession que celle de vivre de la prostitution de leur femelle ?

Elle agirait sagement en assainissant la population de cette classe d'individus capables de tout.

Nous apprenons avec peine que notre ami F. Arnaud, membre de la Chambre de Commerce, s'est trouvé assez gravement indisposé pour être forcé de garder la chambre.

Le docteur qui le soigne lui aurait enjoint de quitter Maxula où il aurait contracté le germe de sa maladie.

Nous faisons des vœux pour son prompt et complet rétablissement.

Beware of pickpockets

Une désagréable mésaventure vient d'arriver ces jours derniers, à son arrivée à Marseille, à la jeune femme d'un de nos amis, qui a provoqué chez elle une émotion si forte qu'on a craint pour sa raison.

Elle se trouvait dans la salle des pas perdus de la douane pour faire visiter ses malles lorsqu'un habile filou s'empara de sa sacoche contenant une quinzaine de mille francs en espèces, valeurs et bijoux.

L'alarme fut immédiatement donnée, on ferma toutes les issues mais malgré les recherches les plus actives le voleur avait eu le temps de filer.

L'émotion produite par ce vol a été si forte qu'en entrant chez ses parents à Toulon, elle eut un transport au cerveau.

Nous faisons des vœux bien sincères pour le rétablissement de sa santé et espérons que le filou ne tardera pas à tomber entre les mains de la justice.

Nous nous joignons à nos confrères pour demander la fermeture d'une maison de... rendez-vous située rue de Souk-Ahras.

Notre imprimerie se trouvant dans cette rue, nous avons pu contrôler les faits avancés par nos confrères et qui sont d'une rigoureuse exactitude.

Tous les jours, à l'heure de la sieste, on peut voir entrer dans cette hospitalière demeure des jeunes gens mineurs, appartenant à d'honorables familles, voire même des hommes mariés, accompagnés de deux ou trois m..... juifs, qui vont faire plumer et peut-être... attraper un coup de pied de Vénus.

Aussi prions-nous M. le Directeur de la Sûreté de faire surveiller de près cette maison.

Nous apprenons avec un très réel plaisir et félicitons très vivement M. Boule, le jeune et distingué ingénieur adjoint au directeur des Travaux publics, qui vient d'être fait chevalier de la légion d'honneur sur la proposition du ministre de la marine.

M. Boule n'a pas trente cinq ans et il y a déjà deux ans qu'il est ingénieur de 1^{re} classe.

La Tunisie n'est donc pas considérée comme terre française puisqu'un sujet tunisien a été condamné, la semaine dernière, par le tribunal d'Alger, à six mois d'emprisonnement pour infraction à un arrêté d'expulsion !

C'est vrai, elle ne peut pas l'être puisqu'au-dessus de notre drapeau national flotte celui du sultan Abd-El-Hamid !

Parmi les dernières nominations dans l'ordre du Nichan, comme officier, nous avons relevé avec plaisir celle de M. Faure, le très connu propriétaire des *Elégantes*, rue d'Italie.

On n'a pas perdu le souvenir de ce magnifique bal des commerçants qui fut incontestablement le plus réussi de la saison et dont M. Faure et sa charmante femme furent les instigateurs.

M. Faure est depuis une quinzaine d'années à Tunis où il a su s'acquérir de nombreuses sympathies et prendre une place importante dans le commerce local.

Une autre croix nous a été également très agréable: c'est celle de notre excellent ami Pellet, le si dévoué vice-président de la Société des Travailleurs Français en Tunisie.

M. Poulain, le nouveau directeur du B.-G. qui ne déteste peut-être pas les innovations, expérimenterait peut-être avec succès, sur nos lignes tunisiennes, le système qui vient d'être inauguré en France, pour le service d'été, sur les chemins de fer de l'Etat.

A chaque extrémité du wagon, on a pratiqué deux ouvertures quadrangulaires. Dans ces ouvertures, s'encastrent deux boîtes formées d'un fort châssis en bois, constituant une sorte de garde-manger, car sur ces deux grandes faces sont appliquées des feuilles de treillage métallique.

La boîte, ainsi placée, est divisée en cinq compartiments horizontaux par des planches recouvertes de zine.

Au moment du départ du train, on apporte des blocs de glace, et quand le train est en marche, l'air se refroidit en traversant les deux panneaux chargés de glace et se répand dans le couloir, y maintenant une température vraiment exquise.

On se ferait ainsi un véritable plaisir de traverser la plaine de la Medjerdah dans ces conditions.

Regrets !

« Alors, c'est entendu, vous ne voulez plus me voir et il faut que je ne pense plus à vous et vous oublie. »

« Honni soit qui mal y pense ». Ce laconique billet cache mal la main qui a tenu la plume anglaise à l'écrire.

Les aspirants à la succession seraient nombreux si elle était ouverte.

Heureux Guy...llaume.

LES DIVAGATIONS DE TRIBOULET

... Jeanne aspira une longue bouffée de sa macédoine, prit un petit air ingénu et dit à son amie.

... « Je t'ai demandé hier cinquante louis, me les as-tu apportés ? »

— Cinquante louis, non, mais vingt cinq, je n'en avais pas plus à ma disposition pour te les donner.

— Eh, bien ! répondit Jeanne, ton mari m'a complété la somme et je l'attends cette après-midi !...

On juge de l'effet produit !...

Madame Ixe se leva d'un bond comme mue par un ressort. Et alors l'épouse reprenant le dessus l'implora pour savoir si c'était bien vrai que son Joseph allait venir.

A ce moment un coup de sonnette se fit entendre, la bonne alla ouvrir, que qu'un entra qu'elle fit passer au salon et vint frapper à la porte de la chambre où se trouvaient les deux jeunes femmes qui était fermée à clé, comme nous l'avons dit, mesure de sim, le précaution prise par Mme Ixe.

Celle-ci pétrifiée demeurait com-

me clouée au milieu de la Chambre.

Jeanne eut pitié de sa situation prit toutes ses affaires, les jeta sur un petit divan placés dans un cabinet de toilette attenant à la chambre fit entrer Mme Ixe dans ce f...boudoir, ferma la porte à clé, passa un peignoir garni de dentelles et s'en fut rejoindre le visiteur au salon, qui n'était autre que M. Ixe.

(A suivre). TRIBOULET.

M. Delcassé étant en villégiature à Foix, sa ville natale, M. Pichon, comme c'était son devoir, est allé le saluer et remercié son ministre de la bienveillance qu'il lui avait témoignée pendant l'accomplissement de sa tâche en Chine.

Il faut avoir l'esprit mal fait pour trouver déplacée la visite de notre Résident Général à son chef hiérarchique le Ministre des Affaires étrangères visite qui n'a rien de commun avec les platitudes de Millet pour se maintenir à son poste.

M. Pichon n'est resté que vingt-quatre heures à Foix.

LES MAINS LIBRES

M. Bonhoure publie sous ce titre dans la *Politique Coloniale* un excellent article dont nous reproduisons les principaux passages :

« Les affaires de Tunisie, dit notre confrère, vont assez mal. Il est vrai cependant que son budget paraît favorable et qu'il se solde, assure-t-on, par un excédent. »

« C'est le grand cheval de bataille des gouvernements d'opposer à toute critique, cet argument : « Voyez notre budget ! »

« Mais ce n'est peut-être pas sur le bilan budgétaire qu'il faut juger les affaires tunisiennes. Il se peut qu'on ait recueilli dix ou trois millions de plus que l'on a dépensé. »

« Mais on n'a pas dépensé assez pour les choses utiles, et il y a eu beaucoup trop de dépenses inutiles. »

« Ce qui constitue l'intérêt majeur de la Tunisie, reste en souffrance ; nous voulons parler de la colonisation. Non seulement elle n'a pas progressé, mais elle a plutôt périéclité au profit des Italiens. »

« En somme, la Résidence et les administrations ont fait en Tunisie, non pas métier de gouvernants, mais tout simplement métier de fonctionnaires, soigneux de leur situation et de leur avancement préoccupés de n'avoir pas d'affaires, s'appliquant à se faire valoir et, par suite, fuyant comme la peste toute responsabilité, c'est-à-dire toute initiative et toute réforme. »

« Voilà pourquoi la Tunisie souffre d'un malaise général que personne ne constate mais que chacun explique à sa fantaisie, dans le sens de son intérêt particulier. »

« A cette situation il n'y a qu'un remède possible, mais il y en a un : C'est l'établissement prochain d'un gouvernement. »

« Jusqu'à présent, elle en a eu douze, treize, quinze et même pas du tout. C'est une polyarchie pire qu'une anarchie. A l'heure actuelle la Tunisie possède, ou plutôt est possédée par autant de gouvernements qu'elle a de directions générales, ou même de bureaux. »

« M. Padoux est gouvernement. M. Machuel est gouvernement. La Djemaïa des Habous est deux ou trois gouvernements, etc. »

« M. Hugon lui-même, est gouvernement, gouvernement négatif si vous le voulez, mais qui ne fait pas moins de mal qu'un autre, au contraire. »

« C'est pourquoi il est grand temps que M. Pichon arrive, qu'il adopte une politique et qu'il établisse un gouvernement. »

« Le protectorat a du bon, parce qu'il permet de faire table rase et de répartir à nouveau. Le changement de résident est, en Tunisie, comme une révolution. »

« Or les réformes et les changements sont une des révolutions. M. Pichon doit avoir les mains libres et les coudées franches. Il lui con-

vient et lui importe de ne pas accepter, en arrivant toutes les attaches, tous les liens, toutes les servitudes que la faiblesse et la négligence de M. Millet s'étaient laissé imposer. »

« Nous avons toute confiance en la clairvoyance et la fermeté de M. Pichon, et nous sommes convaincus qu'il rendra de grands services à la Tunisie, mais aussi faut-il qu'il y arrive les yeux ouverts et les mains libres. »

On nous demande des nouvelles de Millet.

Nous avouons que nous n'avons aucune nouvelle de ce cadavre ambulatoire qui traînait lamentablement sa vilaine carcasse dans les antichambres des ministères pour obtenir l'ambassade du Vatican au lieu et place de M. Nizard qui ne demande nullement à quitter son fromage de Hollande.

INFORMATIONS

Une bonne circulaire

M. Bulot, procureur général, vient d'adresser aux parquets du ressort de la cour de Paris, une circulaire relative à certaines mesures d'instruction, un peu négligées jusqu'ici, et dont l'importance n'échappera à personne.

Afin de faire bénéficier le plus tôt possible les condamnés primaires du sursis à l'exécution de la peine en ce qui concerne l'emprisonnement, M. Bulot, insiste sur la possibilité de substituer l'amende à la prison.

M. Bulot estime que lorsqu'il s'agit de crimes peu graves et n'ayant point ému l'opinion publique, l'accusé domicilié peut être laissé en liberté jusqu'à sa comparution devant la Cour d'assises.

Il n'insiste sur la nécessité de tenir la main à ce qu'il ne soit décerné de mandat de dépôt qu'en cas de nécessité et à ce que la liberté provisoire, avec ou sans caution, soit, après l'arrestation, accordée toutes les fois qu'elle peut l'être sans inconvénient.

M. Bulot ajoute que la liberté provisoire ne doit pas être refusée aux prévenus sous le prétexte qu'ils appartiennent à une nationalité étrangère, ou qu'ils n'ont pour domicile qu'une chambre d'hôtel.

Dans les affaires où l'instruction n'a pas établi de charges certaines, le parquet doit prendre des réquisitions de non-lieu, sans laisser au jury ou au tribunal de police correctionnelle le soin de statuer définitivement.

Afin d'éviter une trop longue détention préventive aux prévenus des flagrants délits M. Bulot invite les juges à s'entendre avec le président du tribunal pour faire juger dans les délais de la loi des affaires qui ne comportent pas d'instruction, et pour organiser, au besoin, les audiences de flagrant délit.

Si l'on veut fumer d'excellentes cigarettes, les *Macédoine* et les *Diana* n'ont pas leurs rivales.

Qu'on se le dise.

Les « municipaux » de Bizerte n'ont pas du tout les mêmes idées que les nôtres sur le chapitre des jeux.

Ils viennent de refuser à M. Boucherand propriétaire d'un casino dans cette ville l'autorisation d'installer des petits chevaux parce que le jeu est immoral.

Le dit M. Boucherand en échange devait construire un théâtre sans qu'il en coûte un centime pour la ville. Et ils ont voté ensuite un crédit de cent vingt mille francs pour la construction du dit théâtre.

Nous reviendrons sur ces vœux.

Chronique locale et régionale

Maxula-Radès

Quelques améliorations vont prochainement être apportées à la gare de Radès du côté de l'abri qui sera transformé en salle d'attente.

Puisque nous parlons de ce paisible et tranquille village disons qu'une grande fête aura lieu en septembre sur la nouvelle place qu'on est en train d'acquiescer au bord de la mer près du casino.

Hammamet

5 août.

Question de droit et de morale ! Un prêtre peut-il admettre comme

témoin d'un mariage religieux un individu qui, au mariage civil précédant la dite cérémonie, n'avait pu pour cause d'incapacité (?) y remplir les mêmes fonctions ? Peut être qu'en droit la chose est possible, mais au point moral, c'est d'autant plus raide que le curé connaissait le cas d'incapacité. Il faut dire qu'il était encore le créancier de l'incapable. Quelle morale, bon dieu, quelle morale !...

— Notre curé est parti en congé pour la Hollande sa patrie. Nous espérons que l'archevêché profitera de ce départ pour donner son emploi à un pur sang français. Il y a assez de prêtres français sans place pour qu'on ne donne pas leur pain à des étrangers néo-français. Il est vrai que nous y perdrons de ne plus entendre parler des « zoies éternelles du doux zizu ! » Un français aurait au moins le tact de ne pas prêcher sur une confession reçue une heure avant et de ne pas désigner, sans le vouloir il est vrai mais ostensiblement aux autres ouailles la brebis pécheresse !...

— Notre commission scolaire s'est réunie dimanche. On y a été étonné de voir qu'une plainte adressée à M. Machuel pour services à des enfants fréquentant notre école laïque dont un français, soit encore restée sans suite bien que la dite commission l'ait de nouveau envoyée il y a un mois ? Serait-ce parce que le coupable est le clercal signalé dans votre dernier numéro et que le juge de paix de Grombalia l'est autant que lui ? Quelle que soit la raison de ce silence, il faut en tout cas qu'il prenne fin. La patience en effet à des bornes et les pères de famille finiront par demander en haut lieu si réellement les honnêtes gens sont en dehors de la protection des lois. En attendant, la commission a renouvelé sa plainte pour la troisième fois ! Nous l'en félicitons.

— Terminons par une question à M. Léal. Est-ce lui qui a interdit à notre brigadier de police de recevoir dorénavant une seule plainte contre l'individu visé dans votre numéro du 2 août ?

J. VOY.

N. D. L. R. — M. Léal est incapable d'avoir donné pareil ordre.

SOUK-EL-ARBA

De retour de voyage, je lis le compte-rendu qui vous a été envoyé en mon absence par votre ancien correspondant de Souk-el-Arba.

Sans lui en vouloir pour cela, je regrette d'être en contradiction avec l'article par trop élogieux qu'il a consacré, dans votre estimable journal, à nos corps élus et fonctionnaires, à l'occasion de la distribution des prix.

Témoin oculaire de cette cérémonie enfantine, j'ai pu constater que tout a laissé à désirer.

La discorde a régné partout, même entre nos fonctionnaires et on a pu facilement remarquer l'absence de plusieurs de ces Messieurs qui n'auraient pu se trouver nez à nez avec leurs collègues sans se cogner.

Dans la tribune d'honneur, on remarquait la présence de M. le juge de paix Chappot, président de la cérémonie, qui a prononcé, avec éloquence, un discours sentimental et savoureux de socialisme qui aurait été mieux écouté et compris dans une réunion politique, car, à l'avouer, ni les enfants ni une notable partie de l'assistance n'y ont compris goutte.

La répartition des places de la tribune n'a pu être faite que par notre contrôleur civil, car on y voyait au premier rang et à ses côtés tous ses nichanés et parents juifs, alors que deux conseillers municipaux étaient assis derrière au poulailler.

Je crois même qu'ils n'avaient qu'une seule chaise à deux, un des invités fraîchement nichané, faisant partie de la corporation des 200 kilos, ayant occupé deux sièges.

Après le discours très applaudi (par les enfants) du président, M. Bouteille, notre galant maître d'école (très exact aux rendez-vous, mêmes pendant les heures de classe) et M. Delfo procédèrent ensuite à la lecture du palmarès.

Notre musique (genre cirque de village) se faisait entendre chaque fois qu'un bébé était appelé à la tribune.

Des chaises placées en face de celle-ci étaient réservées à des dames qui obstruaient tout, tandis que des mères debout ou mal assises ne pouvaient distinguer que le géant nichané dont le chapeau claqué faisait l'effet d'un immense parasol.

Le programme de cette cérémonie ainsi que celui du 14 juillet et des courses ayant été élaborés par les mêmes personnages, ces deux dernières fêtes n'ont pas eu plus d'éclat que la première.

Tous les amoureux s'étant abstenus d'aller au bal, se sont évités des altercations où l'échange de quelques horions entre amants et maris mécontents. Certes, ils n'ont jamais mieux compris leur situation en laissant les familles honnêtes jouir paisiblement du bal donné en l'honneur de la fête nationale.

Notre semaine a été marquée par un exploit peu élogieux de notre Contrôle. Mardi dernier, à l'aube, tout son personnel était sur pied. Secrétaire, interprète, caïd, bach-chaouch et spahis se sont rendus près de Fernana pour déposséder de paisibles indigènes qui ne voulaient pas vendre leur henchir.

Sur leur opposition, ces derniers ont été conduits sous escorte à Souk-el-Arba, battus et incarcérés pour être contraints à vendre. L'enquête réclamée, par dépêche, à la Résidence, au secrétariat du Gouvernement Tunisien et au Parquet, promet de rapporter des lauriers à M. le Contrôleur.

A Gueule de Fiel qui s'est occupé de nous à plusieurs occasions et duquel nous n'avons pas parlé ayant espéré son déplacement, aujourd'hui contremandé, nous conseillons de s'occuper de ce qui se passe chez lui, de ses représentations commerciales, plutôt que de critiquer les commerçants.

Nous recevons presque journellement des plaintes des créanciers de M. Morel Lemir qui, après bientôt deux ans, ne peuvent arriver à toucher tout ou partie des sommes qui leur sont dues bien que le liquidateur ait des fonds par devers lui.

Il n'est pas possible de se fier du monde avec une pareille désinvolture.

A nos amis. — Nous prévenons tous nos amis que l'administration de la Petite Tunisie se charge de faire exécuter toutes les commandes d'impression (têtes de lettres, cartes de visites, lettres de deuil et imprimés divers) ainsi que les commandes de registres ou fournitures de bureau qui lui seront adressées. S'adresser directement à l'administrateur du journal.

Spectacles et Concerts

CASINO D'HAMMAM-EL-LIF
M. Cural vient d'avoir l'intelligence de nous avoir encouragé, de donner chaque semaine pendant les mois d'août et septembre une représentation de gala au bénéfice de nos diverses sociétés de bienfaisance.

Le produit des entrées du spectacle serait entièrement versé à l'au-

vre pour laquelle la représentation aurait lieu.

Ce soir :

La Fille du Tambour-Major

Demain samedi :

MANON

RADÈS-PLAGE

Le casino de Radès-Plage vient de renouveler presque entièrement sa troupe. Disons immédiatement que les sujets sont de beaucoup supérieurs à ceux qui avaient été précédemment envoyés par le correspondant de M. Solet.

Aussi les Radésiens se portent chaque jour en foule dans ce charmant et coquet établissement. Les tunisiens commencent à apprendre le chemin du casino de Radès. Malgré la modicité du prix du repas la chère et très bonne et le menu très soigné, le service parfaitement fait. Le succès de Radès-Plage s'affirme de jour en jour, nous souhaitons qu'il dépasse les espérances de son directeur.

Tous les jours, répétitions publiques de 5 à 6 h. 1/2. Entrée libre

Le service du tramway est organisé pour permettre au public de prendre tous les trains. Dernier train à minuit trois.

Prix d'entrée en semaine : 0 fr. 30; les dimanches et jours de fêtes, matinées : 0 fr. 50.

Demain samedi, grand bal après le spectacle.

Casino-Théâtre de la Plage

La Goulette

Tous les soirs opéra et opéra-comique

RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE

Consommations de choix

Dernier train La Goulette à Tunis :

11 h. 30

CASINO DES FAMILLES

DE LA GOULETTE

Actuellement, continuation des concerts classiques par l'orchestre des dames viennoises.

Dernier train La Goulette à Tunis :

11 h. 30

L'ABSINTHE OXYGÈNE

CUSENIER est la plus grande découverte pour l'estomac des consommateurs d'absinthe soucieux de leur santé.

Dr Ph. Bernard.

Sachets Antiépidémiques

CH. MALACHOWSKI

TUNIS-4, rue d'Allemagne, 4 - TUNIS

SAINT-GERMAIN-LES-BAINS

AVENDRE

DIVERS LOTS DE TERRAIN

Bordant la mer entre Radès et Hammam-Lif

Situation exceptionnelle. Très jolie Plage. S'adresser à M. LEVISSÉ, 22, avenue de France,

A vendre ou à louer

Propriété de dix hectares environ avec maison d'habitation écurie, remise puit et bassin de 100 mètres cubes à 5 kilomètres de Tunis sur la route de Bizerte.

S'adresser au bureau du journal.

Le plus puissant des médicaments connus à ce jour contre l'Anémie est le Fer physiologique.

(Provenant du sang animal, ce fer est soluble, se digère, s'assimile totalement et ne constipe pas.)

Préparateur : CH. MALACHOWSKI, Pharmacien 4, rue d'Allemagne - TUNIS

Laboratoire spécial des médicaments granulés et rigoureusement titrés : Glycérophosphates, Kola, etc.

GRANDE BOULANGERIE-PÂTISSERIE-CONFISERIE

A LA LUNE

MAISON FRANÇAISE

PAINS VIENNOIS, CROISSANTS ET BRIOCHES

Spécialité de pièces-montées, croquettes-nougats. Gâteaux sur commande pour mariages, baptêmes etc., etc. Confiserie fine

TUNIS - 20, RUE D'ITALIE, 20 - TUNIS

Absinthe OXYGÉNÉE Cusenier

PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

Propriété exclusive et invention de la Grande Distillerie E. CUSENIER Fils aîné et C^{ie} PARIS, ORNANS, MARSEILLE, BRUXELLES ETC.

Grande Clinique Ophthalmique de la Régence

Maison de santé, pour les **Maladies des yeux**, du D^r CUENOD, rue Zarkoun, n° 1. — Tous les matins, de huit heures à midi, consultations et opérations. Consultations particulières, l'après midi, de trois heures à cinq heures, sauf les jeudis et dimanches. — Traitement des yeux louches et choix de lunettes, unis et vendredis.

M. LORENZI a l'honneur d'informer sa clientèle qu'il vient de transférer son **Atelier de peinture et décoration** 4, rue de Portugal prolongée (près l'avenue de Carthage).

EN VENTE à l'Imprimerie J. Picard et C^{ie}, à Tunis, rue Al-Djazira

Memento Arabe Français ouvrage très utile à l'usage des personnes même ne sachant pas lire l'Arabe.

PRIX : 5 fr. relié.

"L'INDICATEUR TUNISIEN"

ÉDITION DE 1901

Un fort volume relié, de plus de 1.200 p. En vente chez tous les libraires. Envoi franco contre mandat-poste de 10 fr. 75 adressé à la Direction 9, Rue Es-Sadikia TUNIS

Demandez dans tous les Établissements

l'absinthe BERGER

la plus répandue et la meilleure entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie, MM. FION Frères, 15, rue de Besançon, Tunis.

ENTREPOT BIÈRE PHENIX

Expéditions à l'intérieur

en fûts, en bouteilles et bocks

Rue d'Angleterre, 2 - TUNIS

F. MACHERET

Dépositaire

Laboratoire d'Analyses Métallurgiques

ALFRED ANCELIN

Ingénieur-Chimiste

Mise en valeur de gisements. — Exploitations. — Rapports. — Devis. Installation d'atelier de broyage et d'enrichissement.

11, Rue, d'Espagne TUNIS

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au **Coaltar saponiné Le Beuf** pour assainir la bouche en tuant les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Se défier des contrefaçons

Dépôt : Pharmacie NEE

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881

BUREAUX : 12, Rue de Hollande

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte

22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

AVIS IMPORTANT

En réponse à l'avis ci-dessous :

A VENDRE

MAISON AVEC JARDIN

dans beau quartier d'avenir le mieux situé et le plus salubre de Tunis S'adresser au bureau du journal

inséré dans plusieurs numéros de la *Dépêche Tunisienne* et concernant l'immeuble Gaudibert, boulevard Benat n° 21. Madame V^e Gaudibert informe le public que M. Ropert, son gendre, n'a aucune qualité pour vendre le dit immeuble dont elle possède les trois quarts.

Une instance est du reste suivie devant le tribunal civil de Tunis pour faire vendre sur licitation la dite maison.

Tout acheteur qui traiterait avec M. Ropert s'exposerait à des déboires.

Tunis le 4 décembre 1900

V^e H. GAUDIBERT.



OMEGA

Montre de Précision

OR, ARGENT, ACIER, NICKEL

Paris 1889

Hors concours Membre du Jury

Genève 1896

Médaille d'Or

Bruxelles 1897

GRAND PRIX

Grand Assortiment

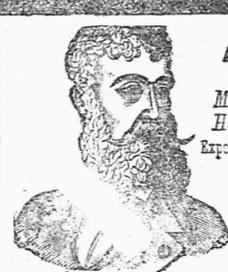
de bijouterie joaillerie, bijoux, arabes, décorations et insignes français et étrangers. Choix complet d'Orfèvrerie "Bou-lenger".

D. LADISLAS, Horloger-Bijoutier

4, Avenue de France - TUNIS

DATTES A. BONNEFANT

Expéditions en colis-postaux franco à domicile en France, 3 k. 5 fr. ; 5 k. 7 fr. 50 — Bureaux des commandes : Avenue de France, 10, Librairie Démoflys. — Par correspondance : Bonnenfant, Tunis.



A. SEGUIN

BORDEAUX

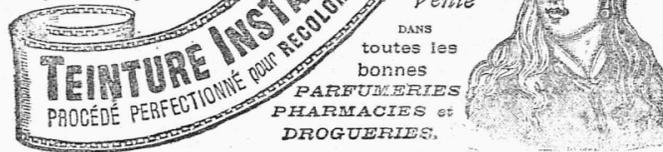
Membre du Jury

Hors Concours

Exposition Internationale

BORDEAUX

1895



TEINTURE INSTANTANÉE D'RICHARD'S

PROCÉDÉ PERFECTIONNÉ POUR RECOLORER à la minute les CHEVEUX et la BARBE.

Vente dans toutes les bonnes PARFUMERIES PHARMACIES et DROGUERIES.

RESTAURANT A LA CARTE

Déjeuners à 2 fr. 50. — Diners à 3 fr.

M. GUICHARD recommande au public sa cuisine très soignée et sa cave de 1^{er} ordre

SPECIALITÉ DES PLATS DU JOUR

TOUS LES JOURS CONCERT INSTRUMENTAL

G^{DE} BRASSERIE MAXÉVILLE

TUNIS - Rue Amilcar et Rue Hannon - TUNIS

LE SOIR, THÉÂTRE DU VRAI GUIGNOL LYONNAIS

BIÈRE GRANDE MAXÉVILLE

Hors concours Exposition Universelle 1900

Président du Jury

EXPÉDITIONS A L'INTÉRIEUR

EN FUTS, BOUTEILLES & BOCKS

